

comprenait : 1° Le grand bâtiment claustral à quatre étages, compris le rez-de-chaussée, renfermant le réfectoire, la cuisine et ses dépendances; 2° La grande cour plantée en parterre; 3° L'aile de cloître entre ce parterre et la cour de la pharmacie; 4° Le bâtiment et la cour dite de la pharmacie; 5° La cour de la cuisine avec ses dépendances; 6° La cour à l'occident du grand bâtiment claustral, sauf la partie à livrer à la voie publique et déterminée par une clause du cahier des charges.

Estimé 80,000 fr., ce premier lot fut vendu 121,200 fr., à Lecourt, Giraudier et C^{ie}.

Le deuxième lot se composait : 1° de l'église; 2° des petites boutiques adossées à son chevet et sur la rue Sainte-Catherine; 3° du cloître moins la cour de l'aile septentrionale; 4° de la cour de l'église, qui avait servi anciennement de cimetière; 5° et de la pièce voûtée ou sacristie au rez-de-chaussée de la maison, vendue par la nation à Vernay. Le cahier des charges imposait l'obligation de démolir l'église ainsi que des baraques au midi; d'ouvrir la rue de la Paix, de livrer au public le terrain qui forme l'angle sud-est de la place de la Miséricorde et de maintenir le passage voûté communiquant de cette place à la rue Sainte-Catherine. L'adjudication a été tranchée au prix de 101,000 livres, au profit de Jacques Zeigler, négociant.

Enfin le troisième lot comprenait : 1° les bâtiments à un étage occupés par le locataire Lecourt; 2° la cour attenante à ces bâtiments; 3° des hangars contigus et les maisons connues sous le nom d'anciennes infirmeries, depuis les magasins Lecourt jusqu'à la maison du Bas-Blanc, vendue par la nation à Flandrin. L'adjudicataire devait démolir la porte qui séparait la cour des Carmes de la rue des Augustins et l'autre, qui était en face de ses magasins. C'est au